



Prise de position
adoptée par le
Conseil représentatif
lors de sa séance du 20 mai 2008

NOUVEAU FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Considérant :

- Les résolutions adoptées aux Assemblées générales des 31 janvier 2006, 12 juin 2007, 6 décembre 2007 et du 23 avril 2008 ;
- L'ensemble des travaux de la commission du fonctionnement depuis septembre 2005 et les synthèses s'y rapportant ;
- La volonté de répondre aux difficultés des écoles par une autonomie accrue des établissements et un soutien de proximité aux enseignants,

Les membres du Conseil représentatif (CR) de la Société pédagogique genevoise :

- **Constatent** que les conditions de réussite du nouveau fonctionnement sont chaque jour davantage compromises par une concertation déficiente et des décisions catastrophiques prises unilatéralement par la direction générale de l'enseignement primaire ou le département de l'instruction publique ;
- **Dénoncent** une désintégration lente et méthodique de l'autonomie partielle et du soutien de proximité par des options dictées uniquement par des aspects budgétaires ;
- **S'opposent** à des compromis qui mettent en cause la cohérence du système éducatif, en cherchant à tout prix un changement à coûts constants, quitte à sacrifier des moyens essentiels pour répondre aux besoins des élèves (postes d'aide aux enfants en difficulté) et des enseignants (formation continue) ;
- **Manifestent** leur désaccord avec la gestion calamiteuse du dossier de la réorganisation de l'enseignement spécialisé pour qui aucune solution sérieuse n'aboutira à la rentrée 2008.

En conséquence, les membres du CR refusent de cautionner la débâcle annoncée et exigent que des négociations aient lieu avant le 3 juin sur les points suivants :

- Concevoir de véritables **directions régionales**, avec la prise en compte des compétences qui leur étaient attribuées dans les synthèses de la commission du fonctionnement ;
- Modifier le **scénario à 91 établissements** - pour la rentrée 2008 - afin de supprimer des établissements *mammouths* où tout soutien de proximité sera impossible à réaliser ;
- Prendre en compte les besoins en **maîtres adjoints** pour la rentrée 2008, avec une attribution à la hauteur des enjeux, et en dehors de tout bricolage en termes d'enveloppes et/ou décharges introduisant une inégalité sournoise et, au pire, une autonomie du/de la seul-e directeur/trice d'établissement (DIR-E) ;
- Accéder aux chiffres liés aux **postes** pour la rentrée, dans une transparence digne d'une véritable concertation.

De plus des réponses sont indispensables sur les éléments suivants :

- la lettre SPG du 2 mai au sujet des DIR-E à taux partiel et 20% d'enseignement ;
- la rencontre demandée dans les résolutions SPG-AGFE et du CR du 17 avril au sujet du centre de formation de l'enseignement primaire (CeFEP) et des formateurs/trices.

Les membres demandent aux délégués dans la commission ad hoc d'exposer l'état de la situation sur les points énoncés, le 3 juin 2008 à l'Assemblée générale ordinaire.

En l'absence d'avancées significatives – situation qui démontrerait que le nouveau fonctionnement ne répondra manifestement pas aux objectifs fixés et partagés par l'ensemble des partenaires de la commission du fonctionnement, notamment en termes d'*autonomie*, d'*égalité* et de *soutien de proximité* – les membres demanderont le **gel de la concertation**, le **retrait des délégué-e-s**, recommanderont aux futur-e-s **directeurs/trices d'établissement de renoncer à leur nouvelle fonction** et emploieront tous les **moyens jugés opportuns**, dès le mois de juin, **pour contrecarrer le projet** qui, de fait, péjorerait gravement les conditions d'apprentissage des élèves.